



MINISTÈRE
DE LA TRANSITION
ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Un message de notre maire :

VIDEO





MINISTÈRE DE LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

*Liberté
Égalité
Fraternité*



Agnès Pannier-Runacher,
ministre de la Transition
énergétique

« Face aux crises climatique et énergétique, la feuille de route que je porte est claire : atteindre la neutralité carbone d'ici 2050 et faire de la France le premier grand pays industriel au monde à sortir des énergies fossiles.

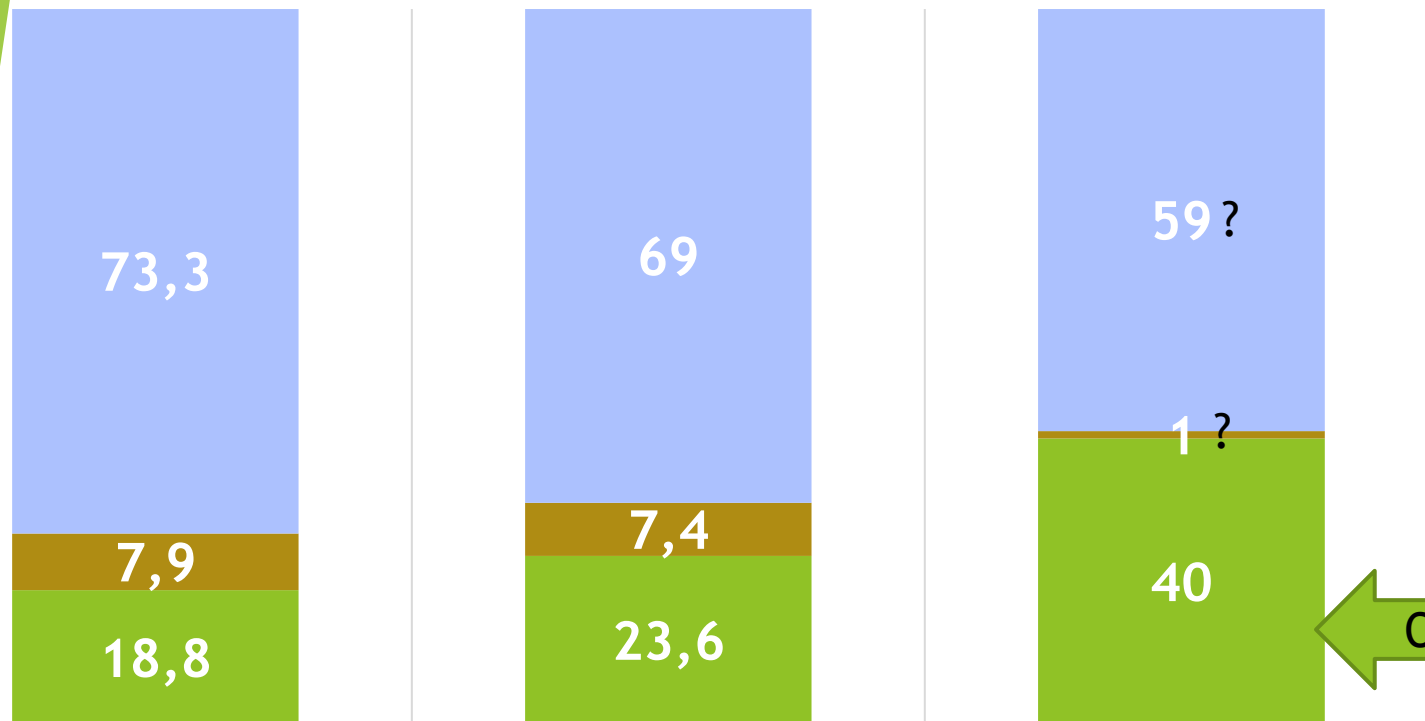
La stratégie de transition énergétique du Gouvernement repose sur quatre piliers indissociables : la baisse de la consommation d'énergie, grâce à la sobriété et à l'efficacité énergétiques et l'augmentation de la production d'énergie décarbonée avec le déploiement des énergies renouvelables et la relance du nucléaire.



La loi en en bref :

PRODUCTION DES ENERGIES PRIMAIRE EN FRANCE

■ Part Energie Renouvelable ■ Part Energie Fossile et Autres ■ Part Energie nucléaire



PRODUCTION 2013*

PRODUCTION 2021*

OBJECTIF 2030

EFFETS ESCOMPTÉS

Favoriser l'émergence d'une économie compétitive et riche en emplois

Maintenir un prix de l'énergie compétitif et attractif au plan

Préserver la santé humaine

Garantir la cohésion sociale et territoriale en assurant un droit d'accès à tous les ménages.

Objectif légal



Atteinte de l'objectif :

L'article 15 de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables introduit la création, dans chaque commune française, de zones d'accélération pour l'implantation d'installations terrestres de production d'énergies renouvelables, et en définit le cadre.



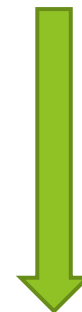
Qu'est-ce que c'est ?

Les zones d'accélération sont des secteurs géographiques qui doivent soutenir l'implantation des installations d'énergie renouvelable.

L'affichage d'un zonage permet à la commune de prendre part à l'organisation du développement des énergies renouvelables sur son territoire.

Des zones d'exclusions sont également définies ne permettant pas l'implantation de projets.

L'identification des zones d'accélération est renouvelée par période de cinq ans.



L'aide à la décision :

Les outils :

- Le portail cartographique des EnR
- Le CEREMA
- Les Conseillers ADEME
- Des fiches synthétiques



Le travail des communes :

**Jusqu'à fin
décembre 2023**

Proposition des zones
par les communes

Responsables :
- Communes
- EPCI

Modalités :
- Concertation du public selon des modalités librement définies
- Délibération du conseil municipal
- Débat au sein de l'organe délibérant de l'EPCI

Délai : 6 mois



**Premier semestre
2024**

Concertation
territoriale

Responsables :
- Référent préfectoral unique

Modalités :
- Conférence territoriale
- Transmission de la cartographie départementale au comité régional de l'énergie



**Premier semestre
2024**

Avis du comité
régional de l'énergie

Responsables :
- Comité régional de l'énergie

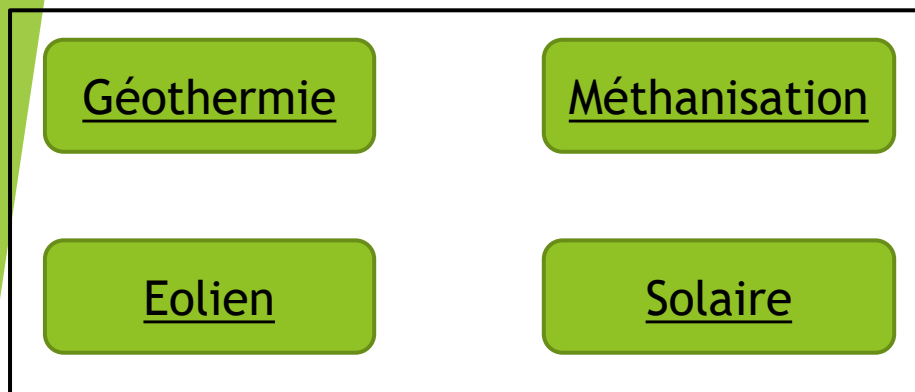
Modalités :
- Le comité régional de l'énergie détermine si les zones sont suffisantes pour atteindre les objectifs régionaux

Délai : 3 mois



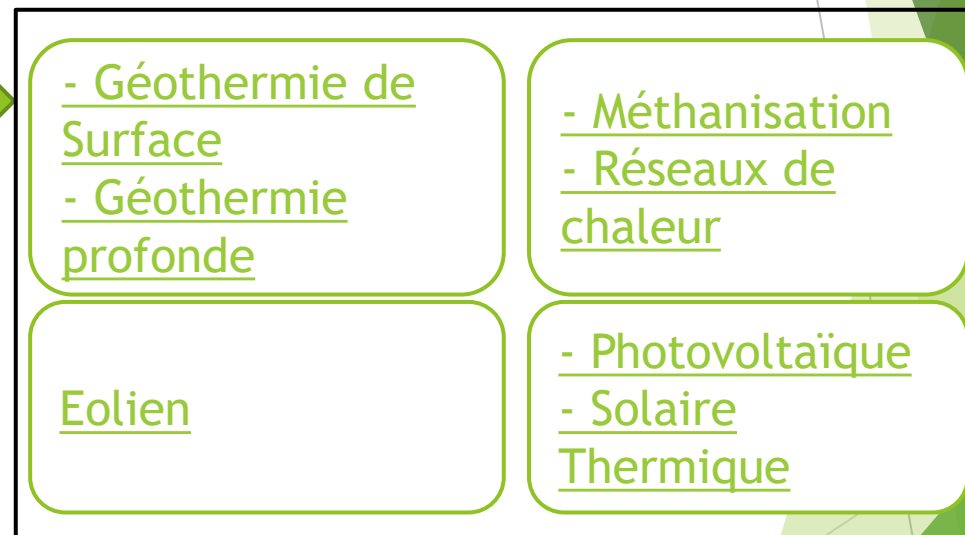
Les zones proposées par le département :

Les cartes sont réparties par filières :



Ce qu'il est possible de faire

Les guides explicatifs par filières :



Retrouvez tous les documents sur le site :

<http://www.marchezais.fr/blog/actualites/planification-territorial-des-energies-renouvelables.html>



Merci pour votre présence et vos futures participations :

Retrouver tous les éléments présentés sur :

<http://www.marchezais.fr/blog/actualites/planification-territorial-des-energies-renouvelables.html>

Pour nous apporter vos avis : <http://www.marchezais.fr/contact/>
→ Contact concernant la planification des énergies renouvelables

Ou par mail à mairiemarchezais@wanadoo.fr en précisant dans le sujet du mail « planification des énergies renouvelables »

Les sources sur les informations présentent dans ce document :

https://www.ecologie.gouv.fr/sites/default/files/Guide_Elus_AOUT2023_Planification_energies_renouvelables.pdf

<https://odre.opendatasoft.com/explore/dataset/prod-national-annuel-filiere/information/>

<https://geoservices.ign.fr/portail-cartographique-enr>

<https://librairie.ademe.fr/energies-renouvelables-reseaux-et-stockage/6363-energies-renouvelables-reussir-la-transition-energetique-de-mon-territoire.html>

[https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/1-les-energies-renouvelables-en-france#:~:text=Avec%20348%20TWh%2C%20les%20%C3%A9nergies,%2C%20%25%20en%202010\)](https://www.statistiques.developpement-durable.gouv.fr/edition-numerique/chiffres-cles-energies-renouvelables-2021/1-les-energies-renouvelables-en-france#:~:text=Avec%20348%20TWh%2C%20les%20%C3%A9nergies,%2C%20%25%20en%202010))

<http://www.marchezais.fr/blog/actualites/planification-territorial-des-energies-renouvelables.html>

